

Enquête publique: création d'un nouveau site aquacole dans le Golfe Juan à Cannes

Nous considérons que l'implantation de ce nouveau site aquacole aura une incidence désastreuse sur le milieu en nous basant sur l'étude incontestable présentée par le bureau CREOCEAN. La différence d'analyse se situe dans les conclusions sur l'impact sur le milieu extrêmement sensible et riche en biodiversité.

Les travaux d'ancrage auront un impact sur Gorgones rouges et sur l'ensemble de la Biocénose.

Les courants marins emporteront les résidus de l'exploitation vers les zones de coralligènes et gorgones rouges par les effets de rotors.

L'exploitation ne distribuant plus une alimentation bio, les poissons sauvages qui viendront se nourrir sur le site grâce à cet apport perdront la qualité de sauvages une fois pêchés et vendus par les marins-pêcheurs professionnels.

« Le MRAe recommande d'intégrer au périmètre d'étude les zones soumises au démantèlement des trois sites aquacoles et de compléter l'analyse des incidences environnementales, notamment sur la qualité des eaux et la biodiversité marine, et de prévoir les mesures ERC en conséquence. »

Sur l'abandon des anciens sites d'exploitation



Le transfert d'activités des sites actuels gravement pollués aura un impact grave sur le milieu.

- La durée de 10 jours prévue pour démanteler les anciens sites d'exploitation est totalement insuffisante pour procéder à la restauration du milieu. Le temps imparti à l'enlèvement des installations est trop court. Les travaux de démantèlement auront aussi un impact sur les posidonies et la Biocénose situés à proximité.
- La biodiversité a été bouleversée par l'implantation des cages qui vont être retirées. Nous sommes passés d'un milieu très pauvre en nourriture, à un milieu très riche suite à l'apport de nutriments.
- La Méditerranée a développé une grande biodiversité liée à la rareté de nutriments disponibles et de ses eaux sont claires. Ainsi s'est constituée une chaîne alimentaire solidaire et complexe allant des microorganismes aux vertébrés.

- Cet équilibre a été rompu par l'implantation des fermes aquacoles de Cap 1, Cap 2 et sur Théoule-sur-Mer en particulier. La Faune et la Flore endémiques y ont disparu au profit d'une colonisation par de nouvelles espèces tirant profit des apports de nutriments.
- Le milieu d'origine a été ruiné par l'eutrophisation et les nouvelles prédatons, toutefois depuis le début de l'exploitation un nouvel équilibre artificiel s'est créé avec des espèces colonisatrices tirant profit de ce milieu. L'arrêt de l'exploitation et du nourrissage des poissons dans les cages va conduire à la destruction de ce milieu artificiel.
- Les espèces colonisatrices seront vouées à migrer tels les poissons qui porteront une prédation accrue sur le milieu sauvage avant que cette population ne se régule et ne disparaisse. Mais l'écosystème primaire ne se reconstituera pas et les mesures de réhabilitation du milieu prévues ne rendront qu'un milieu désert pour longtemps et un nouveau déséquilibre sera ainsi créé.

Conclusion : Le milieu initial et ses posidonies ne sera pas restauré, nous aurons ainsi la destruction de l'écosystème artificiel créé et une sur prédation forte du milieu sauvage proche, jusqu'à ce qu'une régulation intervienne et qu'un retour à un nouvel équilibre ne se crée.

Sur le choix du nouveau site et son impact sur le milieu



Au niveau économique :

L'intérêt n'est pas prouvé si ce n'est de rapprocher le site d'exploitation de la zone de traitement et de conditionnement des poissons.

La disparition de l'impact visuel des anciens sites d'exploitation situés très proche de la côte pour les touristes et amateurs de paysages peut être bénéfique dans une perspective paysage.

Rien de comparable avec le nouveau site situé en plein dans la Baie de Golfe Juan dont l'impact visuel sera considérable.

Situé entre les îles de Lérins, les plages du Mourre rouge et celles de Golfe Juan, visible de toutes les plages d'Antibes Juan-les Pins entre elles et les îles de Lérins l'impact visible sera très important contrairement à celui actuel de la Batterie proche de la côte et peu visible de celles-ci.

Ceci aura une incidence sensible sur le tourisme dont la vue sur la baie d'Antibes sera dégradée.

La position centrale dans cette même baie aura également une incidence sur le nautisme. L'organisation de régates et la navigation seront perturbées. Des zones d'exclusion de la navigation sont définies dans le projet et devront être mises en place en lien avec le positionnement des zones d'ancrage de l'installation

Les bénéfices de la nouvelle installation ne sont pas avérés vu l'importance de coûts de suivi et de remise en état des milieux pollués.

Au niveau écologique :

Le site choisi est très riche en biodiversité, l'étude menée est partielle ne prenant en compte que les coralligènes et les posidonies qui seront impactées vu leur proximité par les courants marins lors des travaux et lors de l'exploitation.

Nous remarquons l'absence de l'inventaire des espèces présentes sur le site.

Des espèces marines rares qui vivent dans ces fonds n'ont pas été inventoriées dans l'étude.

Cypraea lurida ou Porcelaine blafarde est présente et vit sur ce milieu sableux à 45 m de profondeur sur le sable et les rochers. Elle se cache le jour et n'est visible que la nuit. C'est une espèce rare endémique présente sur le littoral de Provence et en Corse, elle est protégée déterminante ZNIEFF.

Parmi les espèces que l'on peut trouver sur site *Aporrhais pespelecani* ou Pied de Pélican vit dans ce même milieu et est peu visible lui aussi car il s'enterre dans le sable comme nombre d'échinodermes fouisseurs qui ne sortent que la nuit et font partie de cet inventaire faunistique qui n'a pas été mené de manière exhaustive.

Ainsi les Nudibranches et vers marins présents n'ont pas été pris en compte car trop discrets. Or une de ces espèces n'est connue que par un taxon prélevé sur le site par le Prince Albert 1^{er} de Monaco et conservé au Musée océanographique et une photo prise en plongée par M Stevenino 80 ans plus tard, seules attestations connues de cette espèce endémique.

Comment les posidonies seront impactées ?

- La profondeur pour l'implantation et l'exploitation des cages présentée sur le dossier est de 50m ce qui devrait être une limite hors de la présence des Posidonies et Zostères.

- Dans le dossier il est dit que le site est éloigné des herbiers de posidonies. Mais ce n'est pas le cas pour les zones d'ancrages.
- Les travaux d'ancrage nécessaires pour empêcher les cages de dériver provoqueront des fines qui se déposeront sur les posidonies voisines en bloquant leur photosynthèse.
- Les chaines du type d'ancrage Drag Embedment Anchor sont posées à une incidence de 45° par rapport à la verticale et reposent par moment sur le sol où elles bougent soulevant des fines lors de la pose des ancres et quand la mer est agitée
- Vu les forts courants présents sur la zone, indiqués dans le dossier « hydrodynamisme important » et considérant la surface d'implantation de 2,4 hectares produisant 820 tonnes de Bars et Daurades par an, ces ancres pourraient s'arracher et dériver provoquant le déplacement des sables et des points d'ancrage supplémentaires pourraient être positionnés.

Comment les zones de coralligènes pourraient être impactées ?

- L'étude de la courantologie est vitale pour déterminer les effets de la dispersion des déchets issus de l'exploitation sur le milieu mais elle n'a été que partielle elle doit être complétée et menée à terme.
- Il est indiqué dans le rapport la présence de forts courant dispersant les résidus du nourrissage des cages et les fèces.
- Le courant décrit est le courant ligure qui se déplace d'Est en Ouest sur notre littoral et qui amène sur nos plages de nombreux déchets issus des côtes italiennes.
- Ce courant est complexe. Si la branche principale de celui-ci s'écoule tel que présenté dans le rapport, des branches de celui-ci décrivent des gires dans la Baie et des rotors à proximité de la côte. C'est-à-dire qu'une partie de ce courant décrit des spires dans le sens des aiguilles d'une montre.
- La présence de ces gires et rotors qui n'ont pas été étudiés risque d'apporter dans le Nord de l'exploitation une partie non négligeable des restes de nutriments et les déjections de la masse des poissons captifs qui sont relâchés dans le milieu.

- Les coralligènes en particulier les Gorgones rouges animaux filtreurs et sensibles aux variations du milieu seraient directement impactés. Le risque est de les voir disparaître de toute la zone au Nord-Ouest de l'exploitation où ils sont présents.
- 7 ancres et leurs chaînes d'ancrages seront posées au Nord-Ouest et au Sud-Est à proximité des zones de coralligènes à une dizaine de mètres seulement. Elles vont remuer les sédiments marins lors des travaux d'installation ce qui impactera fortement leur métabolisme.
- Le déplacement de ces installations en cas d'arrachage, l'implantation de nouveaux ancres si nécessaire et le raclement des chaînes sur le sol marin à chaque tension de l'installation liée à la houle et au vent auront la même incidence de déplacer des sédiments marins impactant les gorgones et autres organismes vivants.

Conclusion

Nous sommes opposés au projet qui impactera fortement la réserve marine de Golfe Juan. Nous assisterons à la destruction de tout un écosystème par les travaux d'installation de la ferme aquacole, puis son exploitation qui amènera en plus des rejets, l'introduction et le développement de nouvelles espèces au détriment des espèces indigènes.

Le projet de retrait des fermes de Théoule-sur-Mer, Cap 1 et Cap 2 et le projet de la nouvelle exploitation étant liés nous préconisons le statut quo. Trois Eco-systèmes ont été détruits il ne s'agit pas d'en détruire un quatrième au dimensions équivalentes aux trois premiers, soit de doubler la destruction du milieu en sachant que les mesures compensatoires seront inefficaces pour rétablir la biocénose détruite.

Une étude et inventaire du vivant devrait être menée ainsi que celle des courants marins secondaires avant toute réalisation du projet et présentée à l'enquête publique.

En cas de réalisation de ce projet auquel nous sommes opposés un suivi rigoureux doit être fait sur l'incidence sur le milieu Faune et Flore par un organisme agréé.

Denis Perrimond

Ingénieur écologue : Rudologue

Président de Région Verte

Président de Cannes écologie

Membre des sociétés scientifiques : SHF, SHI, LPO, SFEPM, Trésorier du CSIL Conseil scientifique des Îles de Lérins